

# Lou papafard moutassin

Numéro 76 19<sup>e</sup> année Octobre 2020



Le papier motassin, bulletin municipal de la commune de la Motte d'Aigues

- LE MOT DU MAIRE P.1
- PERMANENCE DES ELUS P.1
- CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE P.1
- ÉTAT CIVIL P.2
- INFORMATIONS MUNICIPALES P.2-5
- HISTOIRE P.6
- DE L'AVENTURE A LA QUETE... P.7
- INFORMATIONS DIVERSES P.7
- LA PAGE DE L'OPPOSITION P.8
- LES ASSOCIATIONS DE NOTRE COMMUNE P.9-11
- CINEMA - CONCOURS NOËL P.12

## LE MOT DU MAIRE

Après une trêve estivale un peu particulière cette année, le moment est venu de reprendre le chemin de l'école ou du travail. La rentrée s'est bien passée et ceci grâce à tout le personnel communal et l'équipe enseignante. Une bonne rentrée pour tous.

Nombreuses sont nos rues qui portent le nom d'une personne qui a combattu durant la première guerre mondiale. Ils sont au nombre de 9 et sont inscrits sur le livre d'Or de la Gloire.

Je tiens à leur rendre hommage.

Aussi, à partir de ce numéro, dans une rubrique « histoire » nous allons vous faire connaître brièvement un peu plus leur destin. (un hommage par numéro)

Durant les vacances scolaires des travaux d'urgence ont été réalisés à l'école ; les W.C. des tout petits ont été refaits en totalité ainsi que la peinture de la cantine.

Les études des projets de notre campagne vont commencer, les commissions concernées auront la tâche de mener ceux-ci à bien.

Qu'en est-il de la situation sanitaire ?

Il va falloir vivre encore pas mal de temps avec cette pandémie, restons donc très prudents et très vigilants. Cependant la vie continue dans notre belle région.

Prenez soin de vous et bonne lecture.

## Permanence des élus

A compter du mois d'octobre, les élus tiendront une permanence en Mairie tous les 2<sup>e</sup>me et 4<sup>e</sup>me samedi de chaque mois de 9 h à 12 h (avec ou sans Rdv).

## Cérémonie du 11 novembre

Le 11 novembre prochain, la municipalité rendra hommage, comme chaque année à ses soldats morts pour la France.

Nous vous tiendrons informés en temps voulu par voie d'affiches des conditions dans lesquelles cette cérémonie sera organisée en fonction des mesures sanitaires à prendre en compte à cette date.



## PROCHAIN NUMÉRO

Le Prochain numéro paraîtra en janvier 2021. Remettez vos propositions d'articles en Mairie avant le 15 décembre 2020. MERCI

## ETAT CIVIL

### Naissances :

- Emy Brigitte Isabelle LANTELME le 21 juillet

Nous présentons toutes nos félicitations aux heureux parents.

### Décès :

- Béatrice Laurette COSTI épouse PINTON le 30 juin âgée de 54 ans
- Jean-Paul BATTISTA le 12 août âgé de 69 ans
- Jacques André Denis Marie GENDRE le 2 septembre âgé de 76 ans
- Georges Noël DE GREGORIO le 21 septembre âgé de 88 ans
- Yvette Louise BERLENGUE épouse GAUDIN le 22 septembre âgée de 91 ans

La municipalité présente ses très sincères condoléances à leurs familles.

## INFORMATIONS MUNICIPALES

**Du mouvement dans notre école** Marie-Laure FIORITO, directrice de l'école de La Motte depuis dix ans nous quitte, appelée à de nouvelles fonctions au sein de l'académie.

Nous tenons à la remercier pour la qualité de son enseignement et son implication dans l'ouverture de l'école aux activités culturelles et sportives telle que les classes de neige... et lui souhaitons une pleine réussite à ce nouveau poste.

Cette année, l'école accueille 129 enfants. La direction sera assumée tout au long de l'année scolaire 2020/2021 par Madame Laure LUGAND institutrice de la classe de CE2/CM1.

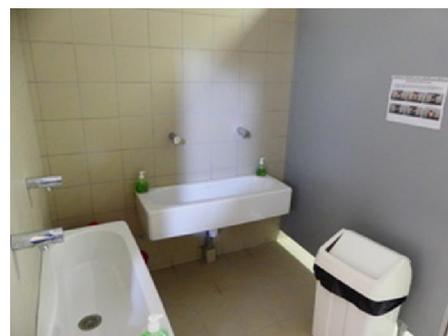
D'autre part c'est Monsieur TERACHER Gaylord qui est nommé en remplacement de Madame Fiorito pour les CM1/CM2. La municipalité les félicite et les assure de son soutien tout particulièrement au cours d'une année marquée par la crise sanitaire.

**Rappel :** Le port du masque est obligatoire à moins de 30 mètres de l'école.



## Travaux de rénovation à l'école

Durant les vacances scolaires d'été, les w-c et les laves mains des tout petits ont été refaits en totalité, ainsi que la peinture de la cantine.



## Travaux d'aménagement

Projet d'aménagement D 120 / D 27 (croisement de Cabrières d'Aigues)

Lors des grosses intempéries de décembre 2019, d'importants dégâts ont été occasionnés par des pluies diluviennes. Celles-ci pourront un jour se reproduire.

Concernant le carrefour Cabrières / La Motte, les habitations se trouvant à proximité ont eu droit à des arrivées d'eau provenant de l'important ruissellement sur la chaussée. Un projet est donc à l'étude en partenariat avec l'agence routière de Pertuis afin d'éviter que cela ne se reproduise et ainsi améliorer la sécurité du carrefour.

Les grandes lignes de ce projet sont :

- Mise en place d'une bordure côté gauche en montant avec passage bateau pour les habitations (accès)
- Création d'un trottoir derrière la bordure
- Eclairage public (3 à 4 points lumineux solaires)
- Remise en place d'une bordure côté droit en montant jusqu'au container poubelle
- Plateau ralentisseur au niveau du carrefour avec passage piétons
- Un radar pédagogique (entrée de l'agglomération)
- Suppression de 2 poteaux EDF avec enfouissement du câble

Ces travaux auraient dû être réalisés en fin de cette année. Mais en raison de contraintes budgétaires concernant l'enfouissement du câble relevant de la compétence du SEV (Syndicat d'électrification du Vaucluse), qui prendrait la partie EDF à leur charge, les travaux seront réalisés début 2021. Ainsi nous pourrions bénéficier de cette opportunité de financement.

## Taxe d'aménagement

Le saviez-vous ?

La taxe d'aménagement est une taxe due en France pour toute construction de maison individuelle ou lors d'un agrandissement (abri de jardin, piscine, etc...).

Son calcul est fait par les services des impôts après dépôt des documents officiels en Mairie et porte sur 12 points (superficie de la construction, places de parking, etc...).

Son montant est composé de trois parts : communale, départementale et régionale (uniquement en Région Ile de France).

Chaque entité territoriale est libre de fixer son taux, ce qui veut dire que celui-ci varie d'une commune à une autre. Son montant peut être de plusieurs milliers d'euros. Elle est payable en deux fois à la 1ère et à la 2ème date anniversaire de l'acceptation de l'autorisation d'urbanisme (PC ou déclaration préalable).

Calculez simplement votre impôt en vous connectant sur le site internet ci-dessous et bénéficiez d'une attestation de calcul à utiliser dans votre plan de financement.

[www.taxe-amenagement.fr](http://www.taxe-amenagement.fr)

## Toutou la souillure

Il existe un label « village fleuri », peut-être pourrait-on inscrire notre village à celui du Label « village crotté », nous sommes à peu près certains de remporter le premier prix !!!

Face aux incivilités répétées ou aux maîtres « étourdis », toutou « la souillure » laisse sa carte de visite odorante dans nos rues et ressemelle nos chaussures de ses déjections.

Si chacun y met du sien et enlève les crottes de son chien, la vie devient plus facile.

La Mairie va mettre en place un système de distribution de sacs auprès des propriétaires de chien, pour leur permettre de nettoyer après le passage de leur animal de compagnie, merci de les utiliser.

Nous vous rappelons qu'en France, les propriétaires de chiens sont passibles de contraventions de 35€ à 450€ s'ils ne ramassent pas les crottes de leur toutou chéri !!

## DECHARGES SAUVAGES

Il manque des bancs publics ?

Un petit coin convivial pour vous réunir, pour discuter, bouquiner... Faites-nous part de vos idées, de vos envies et nous verrons ensemble si cela est possible, car ça :



C'est INTERDIT !



Nous vous rappelons qu'un service « Enlèvement des encombrants » est à votre disposition sur simple appel au 04.90.07.48.12... Et n'ayez pas peur, ils viendront masqués !

## Ouverture de la chasse

L'ouverture de la saison de chasse a eu lieu le dimanche 13 septembre.

Jusqu'au 11 octobre les jours autorisés sont les dimanches et mercredis, puis tous les jours du 12 octobre au 10 janvier 2021.

Du 11 janvier au 20 février 2021 seulement la chasse au poste sera autorisée.

**ATTENTION !** Exception faite de la chasse au sanglier en battue qui est autorisée tous les jours depuis le mois de juillet et ce jusqu'à la date de fermeture.

## Permanences de la gendarmerie

Les « points écoute en Mairie » de la gendarmerie reprennent dès le mois de septembre. Ils se tiendront dans notre commune aux dates suivantes :

**Lundi 28 septembre de 15 h à 17 h**  
**Vendredi 13 novembre de 9 h à 11 h**  
**Mardi 5 janvier 2021 de 15 h à 17 h**



Pour les communes voisines :

Cabrières d'Aigues : Vendredi 16 octobre et Lundi 7 décembre de 15 h à 17 h

Sannes : Lundi 5 octobre, Vendredi 27 novembre et Lundi 18 janvier 2021 de 9 h à 11 h

St Martin de la Brasque : Vendredi 2 octobre, Lundi 23 novembre et Vendredi 15 janvier 2021 de 15 h à 17 h

Vous pourrez poser vos questions ou exposer vos problématiques aux gendarmes à votre écoute lors de ces permanences.

D'autre part, un nouveau dispositif de plainte en ligne pour les victimes d'E-Escroqueries a été mis en place par le ministère de l'intérieur.

Si vous êtes victime d'une escroquerie en ligne comme :

- Votre adresse courriel ou votre profil de réseau social a été piraté et de l'argent a été demandé à vos contacts en votre nom (PIRATAGE COURRIEL OU PROFIL RESEAU SOCIAL)
- Vous avez été escroqué(e) par un faux acheteur suite à la vente d'un produit en ligne sur un site de petites annonces (FAUX ACHETEUR)
- Vous avez été escroqué(e) par un faux vendeur suite à l'achat d'un produit en ligne sur un site de petites annonces (FAUX VENDEUR)
- Vous avez été escroqué(e) à l'occasion d'une démarche pour louer un bien immobilier en ligne (FAUSSE LOCATION)
- Vous avez été escroqué(e) lors d'un achat sur un site de vente en ligne frauduleux (FAUX SITE DE VENTE)
- Les fichiers de votre ordinateur, tablette ou téléphone mobile ont été cryptés et une rançon vous est demandée (RANSOMWARE)
- Vous faites l'objet de menaces en ligne de diffusion d'images portant atteinte à votre honneur (CHANTAGE EN LIGNE)
- Lors d'une relation en ligne, vous avez été incité(e) par des moyens frauduleux à verser de l'argent (ESCROQUERIE AUX SENTIMENTS)

Comment déposer plainte en ligne ?

1/ Je vais sur internet : [www.service-public.fr/](http://www.service-public.fr/) rubrique « Arnaque sur internet »

2/ Je me laisse guider pour personnaliser ma démarche

3/ Je m'identifie grâce à Franceconnect et ses fournisseurs d'identité (impôts, ameli, la poste...)

4/ Je remplis mon formulaire

5/ Je reçois ma plainte dans mon espace personnel

Vous pouvez également faire un signalement et décider de rester anonyme

Votre déclaration est importante. Les informations que vous communiquez sont analysées et recoupées par des experts de la police judiciaire qui mènent l'enquête. Elles contribuent à une recherche plus efficace des auteurs.

## Syndicat d'Energie Vauclusien (SEV)

Dans le cadre de notre rencontre avec le SEV pour la programmation des travaux de 2021, nous vous invitons à nous signaler vos observations (dysfonctionnement ou autres) concernant le réseau électrique de votre quartier. (en Mairie 04 90 77 62 09 avant le lundi 5 octobre).

## Réglementation sur l'emploi du feu

Le département du Vaucluse est particulièrement exposé au risque d'incendie de forêt. Par ailleurs, le brûlage des déchets verts constitue une importante source de pollution de l'air, néfaste à la santé publique.

Considérant les nuisances et les risques induits par l'usage du feu la réglementation encadre fortement son utilisation.

La déclinaison locale de cette réglementation, (arrêté préfectoral) s'appuie à la fois sur le code forestier et le code de la santé.

L'arrêté préfectoral relatif à l'emploi du feu dans le département de Vaucluse interdit le brûlage à l'air libre des déchets végétaux qui sont considérés comme des déchets ménagers.

Toutefois, hors périodes à risque, cette interdiction ne s'applique pas au brûlage des déchets verts agricoles, aux mesures liées au pastoralisme (écobuage), ainsi qu'aux interventions liées à la prévention contre les feux de forêt : brûlage dirigé, débroussaillage soumis à la réglementation (incinération des rémanents) et à la gestion forestière (coupes forestières, végétaux infectés).

Les restrictions concernant le brûlage des déchets verts s'appliquent sur l'ensemble du département et ce quelle que soit la nature des terrains (espace forestier, jardin, zones agricoles, bords de route...)

L'emploi du feu en espaces forestiers (landes, maquis, garrigues et boisements).

L'apport ou l'emploi du feu dans les espaces forestiers et à moins de 200 mètres de ceux-ci, est strictement réglementé par le code forestier et par l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2013 modifié.

Notons que l'interdiction introduite par le code forestier ne se limite pas à l'allumage d'un feu mais au fait de porter le feu. Cette notion est beaucoup plus large puisqu'elle interdit l'usage de tout objet générant une flamme ou une ignition. En conséquence, l'usage d'une lampe à souder ou d'un camping-gaz est par exemple interdit.

S'agissant de l'usage des cigarettes, l'arrêté du 30 janvier 2013 dans son article 6 précise qu'il est interdit :

- De fumer à l'intérieur des bois, forêts et terrains assimilés ainsi que sur les voies qui les traversent ou les bordent ;
- De jeter des objets en ignition sur ces mêmes voies et sur leurs abords.

Les déchets verts doivent être transportés à la déchetterie de La Tour d'Aigues.

## Obligations légales de débroussaillage

Dans les zones exposées au risque d'incendie, l'article L.134-6 du code forestier (CF) prévoit l'obligation de débroussaillage des terrains situés à moins de 200 mètres des bois et forêts.

Cette obligation s'applique :

- Autour des constructions, chantiers et installations, sur un rayon de cinquante mètres (que le maire peut porter à cent mètres), ainsi que le long des voies privées y conduisant, dans une limite de dix mètres ;
- Sur l'ensemble de la surface des parcelles situées en zone urbaine, dans les lotissements, zone d'aménagement concertée, association foncière urbaine, terrain de camping ou d'habitation légère de loisirs.

La responsabilité et la charge du débroussaillage sont dévolues au propriétaire des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature, et doivent être exécutées par lui (article L.131-8 du CF) y compris sur les fonds voisins (article L.131-12 du code forestier).

Pour les propriétés situées en zone urbaine et dans les lotissements, zone d'aménagement concertée ou association foncière urbaine, le débroussaillage est à la charge du propriétaire du terrain et ce quelle qu'en soit sa nature et sa superficie.

Dans le cas où un propriétaire doit intervenir sur un fond voisin, celui-ci doit solliciter l'autorisation d'intervention auprès du propriétaire riverain. En cas de refus d'accès à la propriété riveraine, l'obligation de débroussaillage est alors transférée au propriétaire riverain. Pour que ce transfert puisse être effectif, cette sollicitation doit prendre les formes définies à l'article R.131-14 du CF.

Lorsque le propriétaire soumis à l'obligation de débroussaillage ne peut contacter le ou les propriétaires riverains, il en informe le maire lequel sollicite la conservation des hypothèques pour obtenir les coordonnées du propriétaire. Si la recherche est négative, le maire sollicite auprès du juge des référés du Tribunal de Grande Instance l'autorisation :

- De laisser accéder le propriétaire de l'habitation sur la parcelle riveraine pour réaliser les travaux de débroussaillage ;
- Ou d'autoriser la commune à réaliser les travaux de débroussaillage aux frais du propriétaire de l'habitation.

Les zones concernées par les obligations légales de débroussaillage ont été cartographiées par la direction départementale des territoires. Elles se trouvent sur le site internet de la préfecture à la rubrique « forêt-agriculture ».

Pour en savoir plus :

- 1- Le site internet de la préfecture de Vaucluse : [www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr)
- 2- Le site de l'entente pour la protection de la forêt méditerranéenne : <http://www.prevention-incendie-foret.com>
- 3- Le site du ministère de l'écologie : <https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/prevention-des-feux-foret>



Après la parution du précédent numéro, vous avez été nombreux à vous demander qui étaient les élus de 1971.

Voici leurs noms :

- 1 - René DUMOND
- 2 - Max ARNOLDI
- 3 - Lucien CARTIER
- 4 - Jean CHAUDON
- 5 - Gérard OLLIVIER
- 6 - Joseph PELLEGRIN
- 7 - Yves GOUIRAND
- 8 - Michelle BLANC née FAYET
- 9 - Guy GENTY
- 10 - Yvette BLANC (secrétaire de Mairie)

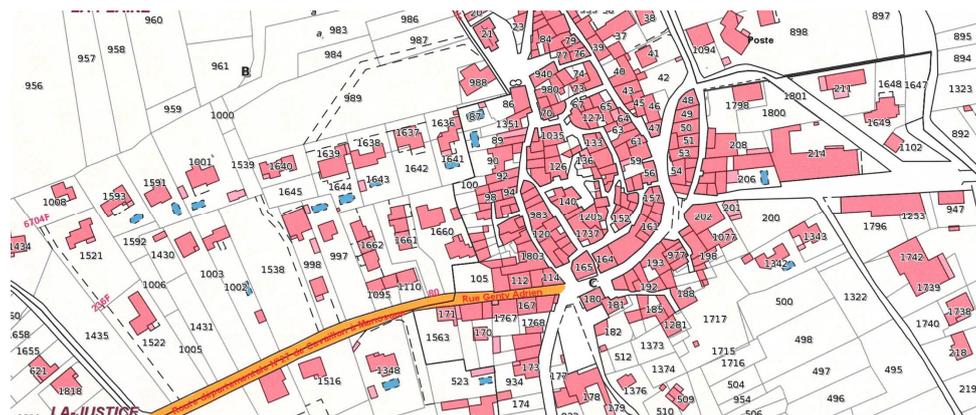
## Histoire du nom de nos rues

## La rue Adrien GENTY

Adrien GENTY est né à La Bastide-des-Jourdans, le 5 août 1882.

Incorporé au 258ème Régiment d'Infanterie, il partait aux Armées en août 1914, laissant au foyer sa femme, trois jeunes enfants, son père, sa mère et toute une nombreuse famille de frères et sœurs.

C'est à son passage à Avignon, le jour de son incorporation que nous eûmes la pénible joie de lui faire nos adieux. Nous ne devons plus le revoir ! La dernière lettre de lui fut du 20 septembre suivant, date à laquelle il fut porté disparu à Hattonville (Meuse).



## De l'aventure à la quête de soi (suite et fin)

En un peu plus d'un siècle, entre 1780 et 1920, le voyage s'est métamorphosé. Mais il ne fait pas pour autant l'unanimité. Chateaubriand dit : « *l'homme n'a pas besoin de voyage il porte en lui l'immensité* », ce à quoi répond Lamartine « *Il n'y a d'homme complet que celui qui a beaucoup voyagé, qui a changé vingt fois la forme de sa pensée et de sa vie* » Plus près de nous Samuel Beckett qui n'est pas l'homme le plus optimiste de la planète fait dire à l'un de ses personnages « *On est peut être cons mais pas au point de voyager pour le plaisir* ».

Il ya aura toujours deux écoles, celle pour qui l'imaginaire infini de l'homme peut suffire à le faire voyager et ceux comme Stenvenson qui disent « je ne voyage pas pour aller quelque part mais pour voyager ; je voyage pour le plaisir du voyage. L'essentiel est de bouger ; d'éprouver d'un peu plus près la nécessité et les aléas de la vie. De quitter le lit douillet de la civilisation et de sentir sous ses pas le granit terrestre et, par endroits, le coupant du silex.

Au XX<sup>e</sup> siècle le voyageur aussi s'est métamorphosé. La compression de l'espace temps a joué un rôle prépondérant, dans l'antiquité il fallait un mois pour parcourir ce que l'on parcourt aujourd'hui en 50 minutes d'avion, au XII<sup>e</sup> siècle un très bon cavalier avec relais mettait 25 jours pour traverser la France. Les savants, les curieux de l'âge classique, gênés par les difficultés de déplacement et convaincus de la nécessité de partir pour connaître, se sont progressivement effacés. A leur place sont apparus des individus d'abord soucieux de jouissances, sensibles et n'imaginant pas toujours que le voyage soit le meilleur moyen de faire avancer la science.

Les raisons de ce changement sont multiples : techniques, industrielles, sociales et surtout culturelles ; c'est l'avènement du touriste et de ses innombrables modèles (alpinistes, surfeurs, baigneurs, excursionnistes, globe trotteur, plaisanciers, vélocipediste, etc..)

On a plus de temps, on peut donc voyager d'autant plus que les offres ont toujours été nouvelles, on a inventé le ski, le trekking, le surf, le camping car...

Aujourd'hui les nouvelles formes de vacances émergent, tournées vers plus d'authenticité, de nature, d'extrême, de solidarité, d'humanitaire.

Les vacanciers veulent sortir du quotidien, ils souhaitent faire des choses exceptionnelles qui leur donneront une identité et une certaine reconnaissance sociale par rapport aux autres.

Si un tiers des français ne part jamais en vacances, un autre tiers part 5 à 10 fois par an pour 3 à 7 jours.

Sans compter ceux qui aimeraient voyager mais qui n'en ont pas les moyens. Un milliard de personnes franchit chaque année une frontière.

Quand aux voyages des peuples dit nomades, sans habitation fixe, s'ils parcourent leur territoire sans relâche, ils sont attachés à leur terre et ne la quittent pas.

Pour terminer sur un souvenir quelque peu futuriste. Lors du lancement de la sonde américaine Voyager 1, le directeur de la NASA annonçait à la télévision : Nous pensons que l'humanité a franchi un pas historique en entrant dans l'espace interstellaire à plus de 18 milliards de kilomètres du soleil.

De quoi sortir sur sa terrasse et regarder la lune.

## INFORMATIONS DIVERSES

Le Dépôt relais André CARTIER - Voie de Curnier (route du cimetière) - Tél : 04.90.07.70.67

Vous propose :

- les champagnes Guy BLIN LAURENT
- les vins, huiles et spécialités de Château Virant
- les fromages de chèvre de Sophie et Thierry PEREZ
- les miels de Philippe RIO
- la confiture de figues
- les viandes et charcuteries de taureau
- les viandes et charcuteries de cochon (porc)
- les escargots des Valanques



## LA PAGE DE L'OPPOSITION

Chères Mottassines, chers Mottassins,

Nous espérons que cet été, malgré les conditions exceptionnelles dans lesquelles nous sommes toutes et tous contraints d'évoluer, vous a permis de vous ressourcer. Nous espérons également que vos enfants ont repris sereinement le chemin de l'école, et vous parents, celui du travail.

C'est aussi la rentrée sur le plan municipal. Depuis l'élection de la nouvelle équipe, nous sommes restés attentifs à la bonne gestion et aux décisions prises sur les dossiers communaux. Sachez que nous avons l'ambition de participer activement aux travaux des commissions pour apporter notre contribution aux débats.

Lors de son premier discours, Monsieur le Maire nous a accueilli comme « *ses adversaires d'hier, ses collègues d'aujourd'hui* ». Mais, force est de constater que nous sommes peu consultés sur les projets et trop rarement associés aux décisions finales prises.

Lors du scrutin du 15 mars, 23 voix nous séparaient. Ces 23 voix donnent toute leur légitimité à la liste majoritaire, sans pour autant nous priver de notre devoir, celui de prendre part aux concertations du conseil municipal. C'est une question de représentativité, et donc de démocratie.

Dans ce cadre, nous demandons à Monsieur le Maire de reconnaître nos droits d'élus minoritaires, dans les textes mais aussi dans l'esprit, sans mépris, sans ironie, dans le respect de tous les électeurs et l'acceptation du débat, d'un vrai débat. Nous réclamons de la transparence et l'accès à toute l'information au même titre que les autres conseillers car nous souhaitons tenir activement notre rôle, de manière déterminée, ferme et toujours courtoise.

Pendant la campagne, que nous avons voulue participative, nous avons constaté un fort désir de la part des citoyens quant à une meilleure communication, transparence, et concertation sur la vie de la commune et les actions du conseil municipal. Ainsi, nous restons vigilants et nous serons toujours là pour le rappeler à l'équipe en place et pour vous en rendre compte.

Nous n'exercerons pas d'opposition systématique, nous entendons œuvrer pour notre village, à leurs côtés. Nos valeurs restent fondées sur le service à la population et le vivre ensemble.

Les élus de la liste « Agir ensemble à la Motte »

M.-L. Fiorito, Y. Nouvel, M. Rodriguez.

## ACCUEIL DE JOUR A LA FERRAGE

« La Vie là »

L'accueil de jour « La Vie là » à La Tour d'Aigues est ouvert depuis septembre 2012 pour offrir un lieu de vie valorisant, contenant et apaisant, aux personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer et de maladies neuro-évolutives dans le respect de chacun.

C'est un lieu de vie où les personnes sont accueillies à la journée, pour des temps de rencontre et de partage, permettant de recréer du lien social, parfois oublié... Nous nous retrouvons dans les activités de la vie quotidienne (cuisiner, jardiner), des activités d'expression corporelle (danse, gym douce, relaxation), des activités sensorielles (art thérapie, musicothérapie), et des activités de loisirs (loto, jeux de société, pétanque, sortie à l'extérieur et bien d'autres...)

**L'EQUIPE** est constituée :

- de professionnels permanents au sein du service : aide-soignante, assistante de soins en gérontologie, aide médico-psychologique, psychologue.
- de professionnels de l'équipe médicale détachés de l'EHPAD (médecin coordonateur, infirmiers) qui consacrent un moment de leur temps à « La Vie là ».
- d'intervenants extérieurs pour les activités d'Art-thérapie, musicothérapie, animateur sportif.

### LES TRANSPORTS

Peuvent être assurés par le chauffeur de « La Vie là » sous certaines conditions et dans la limite de notre territoire.

### LES HORAIRES

Ouverture de 9 h30 à 17 h du lundi au vendredi

Pour tout renseignement complémentaire, envoi de brochure, tarifs, visite ou inscription, prendre contact auprès de l'accueil de jour

E.H.P.A.D. Notre Dame de la Ferrage - Quartier la Ferrage - Route de Mirabeau - 84240 LA TOUR D'AIGUES

Tél : 04 90 07 26 88

Mail : [adj@ndferrage.fr](mailto:adj@ndferrage.fr) - Site : [www.ndferrage.fr](http://www.ndferrage.fr)

ASSOCIATION	PRESIDENT(E)	ACTIVITES	TELEPHONE ET MAIL
L'AGLANDAU	DRAGON Denis	Valoriser le patrimoine local et promouvoir les traditions de notre territoire	Tel : 0651889126 Mail : <a href="mailto:dldragon1949@gmail.com">dldragon1949@gmail.com</a>
Amicale Laïque	BERNARD Ségolène	Animer la vie sociale de l'école en collaboration avec l'équipe pédagogique, a pour vocation d'organiser avec l'aide des parents des manifestations relatives à l'école	Tel : 06.13.40.45.67 Mail : <a href="mailto:segolene.bernard@yahoo.fr">segolene.bernard@yahoo.fr</a>
Sté de chasse « La Luberonne »	BOY Raymond HEBERT Eugène	Gestion du domaine de chasse et des autorisations de chasse	Tel : 07.70.07.54.02 Mail : <a href="mailto:raymondetamie.boy@neuf.fr">raymondetamie.boy@neuf.fr</a>
Tous en Yoga	RABOIN Serge	Cours de Yoga	Tel : 06.65.95.41.39 Mail : <a href="mailto:serge.raboin@free.fr">serge.raboin@free.fr</a>
Projet Fitness	GRETON Sophie	Cours de gymnastique pour tous les âges (sénior, baby gym, tout public)	Tel : 06.98.38.72.75 Mail : <a href="mailto:sosocre@wanadoo.fr">sosocre@wanadoo.fr</a>
Instant Yoga - HATHA Yoga	DELRIEU Carole	Cours de yoga	Tel : 06.72.76.17.43 Mail : <a href="mailto:instant.asso@gmail.com">instant.asso@gmail.com</a>
AGV ST Martin/La Motte	MATHIOT Josette MISTRE Suzie	Activités sportives (gymnastique, randonnées...)	Tel : 06.88.87.70.00 Mail : <a href="mailto:josette.mathiot84@orange.fr">josette.mathiot84@orange.fr</a> Tel : 06.51.38.06.01 Mail : <a href="mailto:suzie.mistre@gmail.com">suzie.mistre@gmail.com</a>
Convivialité et Culture	BIDEAU Claudine	Cours de français, d'informatique, jeux de société, modelage, couture, boutsis, tricot, patchwork, dessin, peinture, randonnées	Tel : 04.90.07.75.82 Mail : <a href="mailto:claudine.bideau@orange.fr">claudine.bideau@orange.fr</a>
Le Chant des Vaucèdes	BLANC Jacques	Cours de chant	Tel : 07.66.22.38.22 Mail : <a href="mailto:lechantedesvaucedes@gmail.com">lechantedesvaucedes@gmail.com</a>
A. M. E. H.	LEON Richard	Cours de Duong sinh, sophrologie	Tel : 06.23.69.67.73 Mail : <a href="mailto:ameh@orange.fr">ameh@orange.fr</a>
Les Amandiers en Fleurs (3 <sup>ème</sup> âge)	FASSINO Maryse	L'association propose aux aînés des activités comme le loto, jeux de cartes, ... ainsi que des repas animés tout au long de l'année	Tel : 04.90.77.72.14
Comité des Fêtes	Dans l'attente de la prochaine Assemblée Générale	Animation de la vie sociale au bénéfice de la population, animer la commune par l'organisation de fêtes et animations d'ordre culturel, éducatif ou social	
Les Amis du Temple	Dans l'attente de la prochaine Assemblée Générale	Embellir le Temple de La Motte et promouvoir un lien social à travers des manifestations dans cet édifice	

## JOURNÉE DES ASSOCIATIONS LE 3 OCTOBRE

La municipalité organise le  
**samedi 3 octobre**  
 la journée des associations de notre commune.

Elle se déroulera sur la  
**place des commerce de 9 h à 12 h**  
 et se terminera par le verre de l'amitié.

C'est l'occasion de rencontrer l'ensemble des associations du village, de mieux connaître leurs activités.  
 De favoriser un échange et permettre une plus grande collaboration en vue de projets communs au profit de l'ensemble des habitants.



## COMITE DES FETES Assemblée Générale le **Vendredi 16 Octobre 19h** à la salle des fêtes.

Cette assemblée aura pour but de constituer un nouveau bureau suite à la démission du précédent que nous remercions encore pour leur implication. Cette association a comme vocation première d'animer la commune par l'organisation de fêtes et manifestations d'ordre culturel, éducatif ou social.

Dans le contexte sanitaire actuel, il est très difficile de prévoir les manifestations qui vont pouvoir se dérouler prochainement. Mais il faudra être prêts dès que nous serons « libérés ».

Alors d'ores et déjà, parlez-en autour de vous, réunissez une équipe et surtout venez nous rejoindre !

Merci d'avance pour votre participation.

## TOUS EN YOGA Rappel : Yoga de La Motte ! Les cours de yoga dans la salle des fêtes reprennent ce lundi 21 Septembre.

TousEnYoga propose dans un cadre associatif 4 séances hebdomadaires ouvertes à tous, dans des conditions respectant les règles anti-covid.

Venez essayer : la première séance est gratuite.

Pour tout renseignement, composez le 06 65 95 41 39

Souplesse - Etirements - Respiration - Bien être et santé - Concentration - Maîtrise de soi - Tonicité du corps  
 Harmonie et paix intérieure par le Yoga & Méditation  
 Une pratique posturale intense dans un esprit d'acceptation de ses propres limites  
 Le yoga, c'est l'arrêt des automatismes de pensée...

Une salle spacieuse, un professeur diplômé

Où ? : Salle Polyvalente de La Motte d'Aigues

Quand ? (4 séances de 1h30) :  
 - Lundi 16h45 & 18h30  
 - Mardi 18h  
 - Mercredi 9h30

Essai gratuit ! On peut commencer à tout moment de l'année !

Contact : Serge 06 65 95 41 39 ou tousenyoga@gmail.com

Association TousEnYoga : le yoga à la portée de tous !

## CONVIVIALITE ET CULTURE

Bonjour à tous,



Nos activités reprennent, dans la mesure où la lutte contre la Covid le permet ; vous en trouverez le tableau dans le regroupement des activités fait par la mairie afin de permettre à tous de voir facilement à quoi il peut s'inscrire ; en ce qui nous concerne, les deux grandes salles du local nous permettent d'accueillir du public en respectant les distances ; gel et lingettes nettoyantes sont à votre disposition dans le local.

En ce qui concerne les marches, elles sont permises et sont adaptées à un public qui souhaite se détendre et profiter de beaux paysages et faire de l'exercice sans pour autant vouloir de la compétition....

A bientôt peut-être, pour vous changer du confinement...

### Planning marches sept - décembre 2020 ACC

Date		co-voiturage		
14/09/20	<b>Autour du prieuré de Ganagobie</b> : petite remise en jambes d'environ 4,5km avec un faible dénivelé : superbe paysage sur la vallée de la Durance et la montagne de Lure, mais aussi découverte d'une ancienne carrière de meules et de l'oppidum de Villevieille.	3 euros		
28/09/20	<b>Boucle autour du Cengle</b> : 7km, 3h, 250 m dénivelé : des défilés entre de gros blocs rocheux offrent de superbes panoramas sur Ste Victoire, la vallée de l'Arc, la montagne du Ragagnas et au loin, la Ste Baume.	4 euros		
05/10/20 N-D. De Beauregard	<b>A partir d'Orgon</b> - 6km ; dénivelé : 210m le long d'agréables sentiers ombragés et de belles parois verticales ; à voir la grande carrière de calcaire crayeux et le belvédère de N-D. De Beauregard	2 euros		
12/10/20	<b>Rustrel : le Colorado provençal</b> : des paysages aux formes et aux couleurs fantastiques ; découverte du travail des ocriers	2 euros		
26/10/20	<b>Tour du bois de Bouc Bel Air</b> ; 7,5km, 3h ; dénivelé cumulé : 240m avec des vues sur Gardanne, l'Etoile, la Ste Victoire	3 euros		
03/11/20	<b>Les 4 cantons, au cœur des Alpilles</b> : de vastes panoramas sur des pistes peu fréquentées ; 9 km, 3h.	6 euros		
23/11/20	<b>La forêt de Gréasque</b> ; 7,5km dénivelé 85m, 36h ; éventuellement, visite d'un puits de mine.	3 euros		
30/11/20	<b>La vigie du Pissolier à Peyrolles</b> : 7,5km, dénivelé : 220m , 3h ; superbes vues à partir de la tour de vigie.	01,50 euros...		
14/10/20	<b>Entre Vaugines et Cucuron</b> : 6km, 2h30, l'occasion de redécouvrir notre territoire..			

Tous les départs ont lieu sur le **parking de la mairie à la Motte d'Aigues à 9h**; les trajets se font en covoiturage (chacun payant son écot) ; il vous est demandé de prévenir de votre venue, si possible au moins 48h à l'avance, afin de savoir qui prévenir en cas d'annulation imprévue : [claudine.bideau@orange.fr](mailto:claudine.bideau@orange.fr) ou 04 90 07 75 82.

## L'INSTANT YOGA

Pratiquer le Hatha Yoga , Yoga de l'énergie, pour vous permettre d'acquiescer détente, souplesse, tonicité, pour mieux connaître votre corps, pour développer la conscience de votre énergie. A travers, les Postures, la Respiration, et la Méditation.

Le Yoga est la culture d'aujourd'hui et de demain.

Les cours commencent la semaine du 5 octobre

Cours 1h15 à la salle la Remise

Lundi 18h15-19h30

Vendredi 9h30-10h45

Apportez un Tapis, un Plaid et un Coussin pour mieux vivre votre séance.

Pour les tarifs et plus d'informations, contactez [Carole Delrieu 06 72 76 17 43](tel:0672761743)



## CINEMA

Prochaine séance Mardi 13 Octobre à 20h30



Des mois qu'Antoinette attend l'été et la promesse d'une semaine en amoureux avec son amant, Vladimir. Alors quand celui-ci annule leurs vacances pour partir marcher dans les Cévennes avec sa femme et sa fille, Antoinette ne réfléchit pas longtemps : elle part sur ses traces ! Mais à son arrivée, point de Vladimir - seulement Patrick, un âne récalcitrant qui va l'accompagner dans son singulier périple...

Les prochaines séances de projection cinématographique à la salle polyvalente auront lieu les mardi 10 novembre et mardi 8 décembre à 20h30

## NOËL

## À vos guirlandes ! Le concours illuminations de Noël est lancé !

Laissez libre cours à votre créativité et inscrivez-vous au concours des plus belles « illuminations de Noël » !



Habillez vos maisons de vos plus belles créations lumineuses et scintillantes. Vos balcons et vos jardins qui ne manqueront pas d'attirer le coup d'œil du jury. Le concours est ouvert à toutes les personnes demeurant sur la commune de La Motte d'Aigues dont les décorations sont visibles depuis le domaine public. (Inscriptions en Mairie jusqu'au 15 décembre). De nombreux lots à gagner.